



Association Française d'Etude de la Concurrence

REACTUS DE L'AFEC

« L'affaire C-230/16, Coty Germany GmbH/Parfümerie Akzente GmbH de la CJEU du 6 décembre 2017 »

Jeudi 18 janvier 2017

18h00 – 19h30

UGGC Avocats

Dans sa décision en l'affaire C-230/16, *Coty Germany GmbH/Parfümerie Akzente GmbH*, la Cour a dit pour droit **qu'un fournisseur de produits de luxe peut interdire à ses distributeurs agréés de vendre les produits sur une plate-forme Internet tierce telle qu'Amazon**. En particulier, la Cour affirme que l'interdiction des ententes prévue par le droit de l'Union ne s'oppose pas à une clause contractuelle, qui interdit aux distributeurs agréés d'un système de distribution sélective de produits de luxe visant, à titre principal, à préserver l'image de luxe de ces produits de recourir de façon visible à des plateformes tierces pour la vente sur Internet des produits concernés, dès lors que certaines conditions sont respectées.

Pour vous éclairer sur cet arrêt, ainsi que sur l'approche adoptée, nous avons invité ceux qui ont œuvré pour convaincre la Cour et qui pourront vous expliquer les détails et les nuances de cet arrêt:

- **Madame Muriel Suarez**, VP Legal de Coty Europe ;
- **Monsieur Guido Baumgartner**, VP Coty Allemagne.

Si vous ne pouvez pas participer à cette manifestation, mais que vous souhaitez poser une question, vous pouvez nous la transmettre par mail : secretariat@afec.asso.fr.

Mme Martina Isola
Secrétaire Administrative

Inscription :

En ligne : <http://www.afec.asso.fr/conferences-evenements/article/reactu-de-l-afec-l-affaire-coty-germany-gmbh-parfumerie-akzente-gmbh-de-la-cjeu>

ou par courriel

Secrétariat de l'AFEC

Mme Martina ISOLA

76, avenue de Wagram 75017 Paris

Tél : 01 55 65 16 65

secretariat@afec.asso.fr

Membres de l'AFEC : gratuit

Non Membres : 20 €